

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Vendredi 14 avril 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué le 10 avril 2017, s'est réuni vendredi 14 avril 2017 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : Mme Marie Lacombe 1ère adjointe, M. Daniel Buisson 3^{ème} adjoint, Mme Nadine Caboche, Messieurs Frédéric Delétoile, Jérôme Gavand, Jean-Michel Gensse, Romain Janssoone, Stéphane Lardet, Daniel Pernot, conseillers.

Absents excusés : M. Laurent Magréault d'Attoma 2ème adjoint (procuration à M. D Buisson), Mmes Natacha Besse (procuration à Mme N. Caboche), Marina Marques (procuration à M. J. Gavand), Mrs Pierre Revol (procuration à Mme. M. Lacombe), Samüel Camelin (procuration à M. D. Pernot)

Absent non excusé :

Désignation du secrétaire :

M. Jean Michel GENSSSE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24/03/2017;

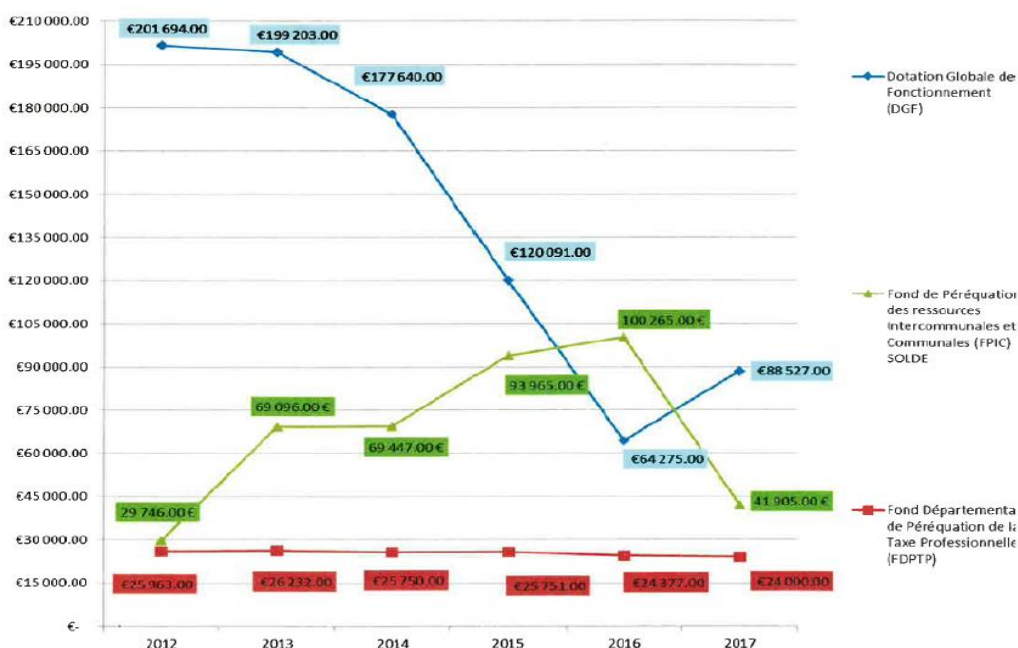
Le compte rendu du conseil du 24/03/2017 est approuvé à l'unanimité

2. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions :

2.1. Conseil communautaire du 06/04/2017 :

Les délégués communautaires font le compte-rendu du dernier conseil communautaire et expliquent les décisions prises au niveau du budget communautaire. Depuis sa création en 1995, la communauté de communes du Pays des Lacs (CCPL) qui a remplacé le SIVOM (Syndicat à Vocation Multiple) a pris de nouvelles compétences (notamment sociales et entre autres EPAHD, RAMI, ALSH,...) sans pour autant appeler l'impôt correspondant. Aujourd'hui la communauté de communes du Pays des Lacs a l'obligation de prendre de nouvelles compétences (comme les autres communautés de communes, de renforcer l'investissement dans certaines actions suite à des modifications réglementaires-Ex. : sécurisation cascades, accueil des équipes vertes, ...), MAIS se trouve confrontée à une baisse des dotations de l'Etat (DGF - Dotation Globale de Fonctionnement- et fonds de péréquation), accentuée par le fait que l'ensemble des communes de notre territoire a une imposition plus élevée que la CCPL ; conséquence de ce dernier point : l'Etat considère la CCPL comme riche et accélère la baisse des dotations. Depuis 2012 cette baisse des dotations s'élève à 240 000€.

Baisse des dotations Etat de la CCPL



La CCPL a réagi passant en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) depuis le 1^{er} janvier 2017 mais le déficit est présent. L'équilibre du budget passe par une forte augmentation de l'imposition intercommunale, le report des investissements non obligatoires, le financement directement par les communes de certains postes d'agents intercommunaux pour des services spécifiques.

Augmentation des taxes intercommunales

- | |
|---|
| - +2.31 points pour la Taxe d'Habitation |
| - +1.30 points pour la Taxe Foncière Bâti |
| - +3.89 points pour la Taxe Foncière Non Bâti |
| - 0 point pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères |

3. Point par M Daniel BUISSON, 3^{ème} adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;

3.1. Vote des taxes locales ;

M. Daniel Buisson fait état des notifications reçues de l'Etat pour les taxes :

- Les bases augmentant de 0,4%, le produit fiscal attendu augmente de 4 500€ s'élevant à 351 452 €, alors que nous avons inscrit au budget primitif la somme de 346 926€.
- Les Attributions Compensatrices Provisoires (ACP) notifiées par la Communauté de Communes se montent à 80 % de l'année 2016, soit 145 000€.

Au vu de ces éléments, de la situation financière de la Communauté de Communes du Pays des Lacs, et de la nécessité d'inverser le poids de la fiscalité de la CCPL par rapport aux communes ; le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2017.

Une délibération sera prise

3.2. Décisions modificatives (taxes locales, notification des dotations, travaux station et biens interco...) ;

M. Daniel Buisson fait part des différentes modifications qui seront à apporter au budget M49 Eau-assainissement et au budget M14 principal.

- Budget M49 : les informations ne sont pas encore précises (montant de travaux, modalités de participation de Patornay sur la station, subventions), et le conseil à l'unanimité décide de reporter la DM.
- Budget M14 : suite aux décisions prises (travaux appartements et dernier cabinet du Pôle Santé, inscription des locations afférentes) et aux notifications reçues (dotations et subvention -DETR sur pôle santé plus basse qu'attendue), aux notifications des taxes, il convient de modifier le budget primitif voté en début d'année avec une augmentation de dépenses de 28 174€, qui sera financée sur les réserves (219 000€).

Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative présentée

Une délibération sera prise

4. Point sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;

4.1. Urbanisme ;

4.1.1. Point sur les dossiers d'urbanisme en cours ;

DP rue Tristan pour pose de vélux.

PC accordé pour extension entreprise Rte d'Orgelet

4.1.2. Droit de préemption et PLUI ;

Suite à la prise de compétence PLUi par la Communauté de Communes, le droit de préemption simple avait été transmis automatiquement à la CCPL. La communauté de communes l'a retransféré à la commune et il convient maintenant d'accorder à Mme le maire la possibilité d'exercer ce droit de préemption; ceci permet notamment de pouvoir rendre décision de non aliénation rapidement sans attendre une réunion du conseil.

Le conseil délègue à l'unanimité la possibilité d'exercer le droit de préemption à Mme le maire

Une délibération sera prise

4.1.3. Vente de parcelle à M Cabaud :

Mme le maire fait lecture du courrier de Mme Banderier Cindy et M. Johann Cabaud concernant l'acquisition de la parcelle. Dans la mesure du possible ils souhaiteraient que l'acte de vente soit un acte administratif et non pas notarié, et peuvent attendre que les travaux de changement de la conduite d'eau soient réalisés avant l'acquisition. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas vendre avant la réalisation des travaux, de préparer l'acte de vente pour que dans la mesure du possible celle-ci puisse se faire par acte administratif et de finaliser une convention avec M.Cabaud et Mme Banderier concernant le passage de la canalisation et la remise en état de leur parcelle.

4.2. Travaux :

4.2.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune :

Divers travaux d'entretien : démarrage de la tonte, préparation des massifs, peinture de voirie. Le devis fleurissement est présenté par M. Gavand, pour un montant de 1637,45€, conforme au budget. Il conviendrait cependant de trouver plus de bénévoles pour s'occuper plus régulièrement de l'entretien des bacs et massifs.

4.3. Eau/assainissement :

4.3.1. Travaux de changement de conduite en ZA, recours à un maître d'œuvre, appui pour la procédure d'appel d'offres :

Mme le maire représente le devis du SIDEC, renseignements ayant été pris, la prestation comprend bien l'intégralité de l'appui à maîtrise d'œuvre, dont l'appui pour l'appel d'offre.

Le conseil valide à l'unanimité le recours à la maîtrise d'œuvre du SIDEC pour un montant de 8 994€ HT

Une délibération sera prise

4.3.2. Révision du plan d'épandage des boues de la station :

Mme le maire fait part de la réunion avec Messieurs Mozer et Renoud de la Chambre d'Agriculture concernant la révision du plan d'épandage de la station pour être en conformité avec le cahier des charges de l'AOP Comté et la carte des cours d'eau, ainsi que tenir compte des éventuelles modifications parcellaires des exploitants agricoles.

Il s'avère que cette mise en conformité pourrait faire l'objet d'un simple avenant sous réserve que le conseil municipal signe la Charte des bonnes pratiques concernant l'épandage des boues de station sur prairie, et s'engage à ce que les boues soient conformes à un rejet agricole.

Compte tenu que ces objectifs sont déjà atteints : boues conformes à une utilisation agricole, convention de rejet avec l'entreprise Regazzoni –Brochot seule entreprise productrice de boues non domestiques, et engagement à sensibiliser et signer une convention avec les autres entreprises (même si elles ne sont que productrices de boues domestiques -sanitaires des entreprises) le conseil à l'unanimité autorise Mme le maire à signer la charte des bonnes pratiques.

Une délibération sera prise.

5. TEPCV ;

5.1. Caddies :

Les inscriptions pour les caddies sont arrêtées à ce jour.

Le conseil n'a pas souhaité mettre à disposition des caddies aux loueurs de meublés et camping mais proposent qu'ils puissent profiter des tarifs négociés d'achat comme la commune si la société retenue peut leur faire une facture propre (la vente directe par la commune des caddies ne peut pas être réalisée car ils font l'objet d'une subvention TEPCV à hauteur de 80%). Par contre un prêt sera fait pour les 5 commerces de vente alimentaire au détail de la commune, afin d'aider certaines personnes qui auraient oublié leur sac cabas.

Le conseil valide la commande de : 60 Vika, 10 Petit, 60 Riva pour un montant de 7725,24€ HT, auprès de VIVADIA, auquel il faudra rajouter le flocage TEPCV.

5.2. Mise en circuit fermé de la fontaine :

Le conseil décompose les différents devis reçus au 14/04 /17 et retient :

Pompe et raccordement : REVOL ENERGIE pour un montant de 1 255€ H auquel il faudra rajouter le raccordement du point eau potable, et trop plein et bonde vidange si nécessité de les changer.

☑ Étanchéité : Entreprise VERAZZI pour un montant de 7 500€ HT comprenant le perçage de la fontaine, tranchée pour circuit fermé, et option en sus de création d'un dallage armé pour 800€ HT

☑ Création d'un regard (pompe et emplacement raccordements sur réseau) : Entreprise GOYARD pour 780€ HT. L'entreprise Goyard réalise par ailleurs l'aménagement du pourtour de la fontaine.

Le conseil autorise Mme le maire à signer les différents devis.

6. Révision loyer garage :

Il convient de réviser le loyer de l'ancien atelier municipal auprès de la société Espace Menuiseries . L'application de l'indice de révision engendrant une hausse de 15cts d'€ ; le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter le loyer.

7. Biens intercommunaux :

7.1. Eglise : cuve à fioul :

Concernant la cuve de l'église : rencontre entre Eiffage et Daniel Pernot pour la commune. Il est convenu d'une expertise après vidange afin de déterminer les responsabilités éventuelles.

La dépollution immédiate est à effectuer, puis changement de cuve, (pour mémoire propriété des 3 communes). Les devis de dépollution sont toujours en attente.

8. Personnel : changements de grade, suppressions/création de postes :

Il est nécessaire de procéder aux évolutions de poste ce qui induit : suppression des postes d'adjoints administratifs C1 et adjoint technique principal 2ème classe C2, création des postes d'adjoint technique principal 1ère classe C3 et adjoint administratif principal 1ère classe C3.

Le conseil valide à l'unanimité les changements de grade proposés et les suppressions/ créations de postes en résultant. **Une délibération sera prise**

9. Cartes Jeunes : adhésion au dispositif 2017/2018 :

La commune a adhéré en 2015 et 2016 au dispositif « carte avantages jeunes » en étant point de vente des cartes et en faisant bénéficier les jeunes pontois de – de 18 ans d'une remise de 2€ (1€ de la commune 1 € du point Info Jeunesse). Mme le maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de ce partenariat et sur la participation de la commune à l'achat de cartes destinées aux pontois. Pour 2017 /2018 le tarif normal de la carte est fixé à 8€, si la commune participe elle ne les achète que 7 € et les revend au prix maximum de 6 €.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au dispositif cartes jeunes ainsi que la participation de la commune à hauteur de 1€ pour les jeunes pontois (- de 18 ans), ce qui leur fera bénéficier d'une carte à 6€ au lieu de 8€, et vendre au tarif normal les cartes aux non pontois ou aux plus de 18 ans (et moins de 30 ans) et décide de ne commander que 30 cartes au tarif réduit.

Une délibération sera prise

10. Point par Mme Marie LACOMBE, 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;

Information sur le projet de baisse de la cote estivale du barrage de Vouglans, des contacts sont pris pour plus de précision.

11. Questions diverses ;

11.1. Organisation du bureau de vote 23/04 et 07/05 :

Attention horaires de vote prolongés jusqu'à 19h 00

11.2. Organisation du 08 mai :

Rendez-vous 10h 15 à la mairie de Patornay

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 30

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.